Nouvelle Revue de Psychologie Sociale / New Review of Social Psychology 2005, Vol. 4, No 2, p. 172 - 182
Copyright © 2005 Société Hellénique de Psychologie Sociale / The Hellenic Society of Social Psychology

EVALUATION SUBJECTIVE DE RISQUES ROUTIERS SPECIFIQUES: COMMENT LES GENS JUSTIFIENT-ILS LEURS JUGEMENTS DU RISQUE?

Patricia Causse,
Université Pierre Mendès (FRANCE)
Patricia Delhomme
Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (FRANCE)
et Rémi Kouabenan,
Université Pierre Mendès (FRANCE)

Nous examinons, dans le cadre de deux études, les jugements concernant l'exposition à dix risques routiers spécifiques ainsi que les justifications fournies par les automobilistes pour chacun de leurs jugements du risque. L'étude 1 enregistre les jugements du risque personnel comparé à celui d'autrui (mesure directe) selon que les participants sont invités ou non à justifier leurs jugements du risque. Globalement, ils manifestent de l'optimisme comparatif (OC). L'OC augmente plus lorsqu'ils sont invités à justifier leurs jugements comparatifs du risque que lorsqu'ils n'y sont pas invités. Ils justifient leurs jugements du risque principalement en invoquant le respect des règles de conduite. L'OC est d'autant plus élevé que les jugements du risque sont justifiés par le respect des règles de conduite ou l'affirmation de contrôle. L'étude 2 enregistre les jugements pour les 10 mêmes risques routiers en distinguant les cibles soi et autrui (mesure indirecte enregistrée auprès de groupes appariés ou indépendants). Elle confirme et affine les résultats obtenus dans l'étude 1. Les jugements du risque personnel sont essentiellement justifiés par le respect des règles de conduite et les jugements du risque pour autrui par la transgression des règles de conduite. Les participants reconnaissent que la transgression des règles de conduite tout comme le déficit de contrôle entraînent une exposition au risque aussi forte pour eux-mêmes que pour autrui. S'ils estiment qu'autrui peut respecter les règles de conduite, ils considèrent cependant que leurs propres comportements de protection leur assurent un moindre risque qu'autrui (OC).

Mots-clés: *jugements du risque, optimisme comparatif, risque, règles de conduite, sécurité routière.*

In two studies we examine judgments concerning exposure in ten specific road risks and the justifications presented by drivers about each one of these risks. Study 1 considers judgments of personal risk in comparison of others' risks (direct measure) depending on whether participants are invited to justify or not these judgments. Globally they manifest comparative optimism (CO). This comparative optimism raises more when they are invited to justify their judgments than when they are not. Participants justify their judgments by making reference to the respect of the rules of driving. CO is even higher when judgments concerning risks are justified by the respect or these rules or the affirmation of control. The second study collects the judgments about the same 10 risks by distinguishing the targets self-other (indirect measure in a between or a within subjects design). This study confirms and defines the results of study one. Judgments of personal risk are essentially justified by the respect of rules of driving and judgments of other's risk are justified by the transgression of the same rules. Participants recognise that the transgression of these rules and the deficit of control expose both them and others at the same levels of risk. If they estimate that others can respect the rules, they also believe that their own behaviour protects them more than others (CO).

Keywords: *risk judgments, comparative optimism, risk, rules of driving, road security*

INTRODUCTION

L'optimisme comparatif (OC) est la tendance à estimer être moins exposé aux risques qu'autrui dans un futur plus ou moins proche (Harris & Middleton, 1994). L'OC est dominant dans les cultures occidentales et s'observe pour une très grande variété d'événements abordés à un niveau général ou spécifique. Par exemple, les individus considèrent avoir une plus faible probabilité qu'autrui d'être victime d'un crime (Perloff & Fetzer, 1986), d'un tremblement de terre (Burger & Palmer, 1992; Weinstein, Lyon, Rothman & Cuite, 2000), d'accidents routiers (Dejoy, 1989; Delhomme, 2001; Guppy, 1993; McKenna, 1993; Svenson, 1981), ou d'être contrôlés par les forces de l'ordre pour excès de vitesse (Guppy, 1993),ou encore d'avoir du diabète, d'être victime d'une attaque cardiaque, de contracter une hépatite, etc. (Perloff & Fetzer, 1986; Weinstein, 1984). La comparaison sociale permettrait à l'individu d'orienter son jugement dans un sens auto-avantageux et ainsi de minimiser la menace (Delhomme &

Correspondance à: Patricia Delhomme, Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, Laboratoire de Psychologie de la Conduite, 2 Av. du général Malleret-Joinville, F 94114 Arcueil cedex; patricia.delhomme@inrets.fr.

Meyer, 1999; Klein & Weinstein, 1997).
Les travaux menés dans le domaine des jugements comparatifs du risque sont consacrés le plus souvent à l'identification de facteurs qui modulent l'OC tels que la mesure des jugements du risque, la cible de comparaison, la contrôlabilité perçue, la nature des événements, etc. Peu d'auteurs ont cherché à savoir comment les gens justifient leurs jugements du risque (Weinstein, 1984). L'objectif du présent article est d'examiner, auprès d'automobilistes, leurs jugements concernant l'exposition à des risques routiers spécifiques, la façon dont ils justifient leurs jugements du risque et les liens entre leurs jugements et leurs justifications du risque.
Les jugements comparatifs du risque sont recueillis à l'aide de mesures directe (Weinstein, 1980) ou (et) indirecte (Regan, Snyder & Kassin, 1995). La mesure directe enregistre le risque pour soi en comparaison avec celui d'autrui à l'aide d'un seul item. La mesure indirecte quant à elle, enregistre le risque pour soi et le risque pour autrui à l'aide de deux items. La mesure indirecte est recueillie auprès de groupes appariés (un groupe évalue le risque pour soi puis le risque pour autrui et inversement, un autre groupe évalue le risque pour autrui; puis le risque pour soi; on parlera alors de deux ordres de présentation des cibles: soi/autrui vs. autrui/soi) ou de groupes indépendants (un groupe de participants évalue le risque personnel et un autre groupe le risque pour autrui; on parlera alors de mesures absolues du risque pour soi vs. autrui). Les individus manifestent généralement davantage d'OC lors d'une comparaison directe plutôt qu'indirecte (Delhomme, 2000; Otten & Van der Pligt, 1996). Dans le cadre d'une mesure indirecte, les résultats ne sont pas homogènes et varient selon l'ordre de présentation des cibles soi/autrui ou autrui/soi. Ainsi, Eiser, Pahl et Prins (2001) et Hoorens (1995) considèrent que la condition soi/autrui engendre davantage d'OC que la condition autrui/soi et interprètent l'augmentation de l'OC en termes de focus sur soi (Eiser et al., 2001). A l'inverse, Hoorens et Buunk (1993) et Otten et Van der Pligt (1996) observent que la condition autrui/soi favorise l'OC car elle induirait une plus grande menace par rapport au sentiment d'être unique, exceptionnel que la condition soi/autrui. Enfin, Perloff et Fetzer (1986) et Whalen, Henker, Hollinshead et Moore (1994) ne constatent aucune différence dans les jugements du risque selon l'ordre soi/autrui ou autrui/soi. Le constat selon lequel les mesures directe et indirecte des jugements du risque sont utiles pour savoir si l'effet obtenu s'observe indépendamment de la mesure, est cependant établi. Toutefois, il est de bonne stratégie de distinguer les cibles de comparaison (mesure indirecte) si l'on étudie l'effet de modérateurs sur l'OC car ceux-ci peuvent affecter différemment les cibles soi et autrui (Helweg-Larsen & Shepperd, 2001).
Weinstein (1984) est, à notre connaissance, le seul auteur qui s'intéresse aux justifications des participants concernant leurs jugements du risque. Il mène deux études dont nous résumons ici le protocole. Il procède en deux phases. Dans une première phase, il invite les participants à comparer leur propre risque à celui d'autrui (mesure directe) dans le cas de 21 événements négatifs survenus dans des domaines multiples (alcoolisme, suicide, être blessé(e) dans un accident de voiture, avoir une crise cardiaque, etc.). Dans une seconde phase, il leur demande de préciser tous les éléments – susceptibles de diminuer ou d'augmenter le risque – sur lesquels ils se sont basés pour évaluer chacun de ces événements. Il analyse ensuite les justifications étayant les jugements de ces événements. Il regroupe ces justifications pour constituer 5 facteurs: les actions (comportements sécuritaires et insécuritaires et intentions), l'hérédité, les attributs physiques/physiologiques (incluant les expériences passées), l'environnement (physique et social) et les attributs psychologiques (incluant la personnalité, les valeurs, ce que les individus aiment ou détestent et les connaissances). Weinstein observe que les justifications sont presque exclusivement relatives au risque personnel et peu d'entre elles concernent le risque pour autrui. De plus, les jugements du risque sont davantage justifiés en termes d'actions et d'attributs psychologiques qu'en termes d'environnement, d'hérédité et d'attributs physiques/physiologiques. Les actions et attributs psychologiques sont évoqués plutôt comme facteur de diminution que d'augmentation du risque, alors que les autres facteurs sont perçus comme susceptibles de diminuer ou d'augmenter le risque. Il s'ensuit que les actions et les attributs psychologiques, comparés aux autres facteurs, sont davantage associés à une évaluation du risque favorable à soi qu'à autrui. Weinstein considère que si les participants se montrent irréalistes quant à leur propre risque par rapport à celui d'autrui, c'est parce qu'ils portent un jugement biaisé, en leur faveur, sur le caractère protecteur de leurs actions et attributs psychologiques.
Dans ses recherches, Weinstein demande aux participants, après avoir obtenu leur évaluation de ces 21 risques, de justifier leurs jugements comparatifs pour chacun de ceux-ci, tâche qui a probablement dû être difficile pour ces participants. Toutefois, en procédant de cette façon, la tâche de justification n'a pas eu d'incidence sur les jugements du risque alors qu'une demande de justification intervenant après chaque jugement du risque, peut modifier la tâche à réaliser. Ainsi par exemple, Tetlock (1983) dans le cadre de ses travaux sur l' «accountability» a invité des participants à expliquer et à justifier la stratégie adoptée pour réaliser une tâche. Les personnes invitées à se justifier, comparées à celles qui n'y sont pas invitées, utilisent des règles plus complexes pour choisir des options de réponse (Tetlock, 1983), présentent une plus grande conscience de soi dans les justifications de leurs jugements (Cvetkovich, 1978), traitent les messages persuasifs de manière plus détaillée (Chaiken, 1980), sans que ceci les amène à prendre des décisions plus fonctionnelles (Doney & Amstrong, 1996; Siegel-Jacobs & Yates, 1996; Tetlock & Boettger, 1994). De plus, dans la classification de Weinstein, chaque facteur regroupe des justifications pouvant objectivement augmenter ou diminuer le risque; une distinction plus fine de ces justifications par facteur semblerait plus pertinente pour tester les jugements du risque selon la nature des justifications.
Dans notre recherche, nous examinons dans le cadre de deux études, les jugements comparatifs concernant des risques routiers spécifiques et la manière dont les automobilistes justifient chaque jugement du risque après l'avoir évalué. Notre objectif est de savoir si:
1) les participants manifestent de l'OC pour des risques routiers spécifiques;

2) les jugements concernant des risques spécifiques varient selon que les participants sont invités ou non à justifier leurs jugements;
3) les justifications du risque obtenues à l'aide de mesure directe portent essentiellement, comme dans l'expérience de Weinstein, sur le risque personnel (étude 1);
4) les justifications du risque obtenues à l'aide de mesure indirecte (étude 2) rejoignent celles de l'étude 1 et se distinguent selon qu'elles concernent les jugements du risque pour soi ou pour autrui;
5) les jugements du risque varient selon la nature des justifications (études 1 & 2) et la cible de jugement (étude 2).

ETUDE 1

Méthode

Participants

Nous interrogeons 20 étudiantes et 40 étudiants de S.T.A.P.S. (Sciences et Techniques d'Apprentissage Physique et Sportif) âgés en moyenne de 19 ans (min. = 18 ans, max. = 20 ans), titulaires du permis B depuis 12 mois (min. = 1 mois, max. = 33 mois) qui parcourent 10 000 Km/an (min. < 5 000 Km/an, max. > 30 000 Km/an) depuis l'obtention de leur permis. Ils sont aléatoirement répartis dans deux conditions expérimentales selon qu'il leur est proposé ou non après l'évaluation de chaque risque de justifier leurs jugements (10 femmes et 20 hommes par condition expérimentale).

Matériel et procédure

Les participants évaluent dix risques routiers en se comparant directement à un conducteur moyen (cible de comparaison fréquemment utilisée dans le domaine de la conduite automobile, cf. Delhomme, 2000, p. 101). Sept des dix risques routiers proviennent de l'échelle de McKenna (1993)[1] auxquels nous avons ajouté trois risques routiers[2] Pour chacun de ces risques, les participants répondent à la question suivante: *Comparé à un conducteur moyen, quelle probabilité pensez-vous avoir d'être impliqué(e) dans un accident dans une telle situation?* Après chaque jugement comparatif, seule la moitié des participants est invitée à justifier son jugement du risque. Dans chacune des conditions, en début de questionnaire, tous les participants sont invités à répondre à un exemple (*Comparé à un conducteur moyen, quelle probabilité avez-vous de perdre vos clés de voiture alors que vous vous promenez dans la foule?*). Les jugements comparatifs sont enregistrés sur une échelle en 7 points allant de 1 = «plus petite probabilité» d'être impliqué dans un accident» à 7 = «plus grande probabilité». Pour une meilleure compréhension des résultats, la cotation des données a été inversée (7 = 1,...,1 = 7). Ainsi, plus les notes se rapprochent de 7, plus les participants manifestent de l'OC.

Hypothèses

Comme attesté dans la littérature, nous nous attendons à ce que l'OC prédomine, et dans la mesure où les justifications des jugements du risque engendreront une plus grande focalisation sur soi, à ce que l'OC soit plus important lorsqu'il y a demande plutôt qu'absence de justification. Nous basant sur les travaux de Weinstein (1984) et de Delhomme (1991, 1994, 1995), nous émettons ensuite l'hypothèse que les justifications des automobilistes quant à leurs jugements comparatifs du risque porteront essentiellement sur leurs propres comportements, à savoir sur le respect ou la transgression des règles de conduite, les compétences de conduite (facteurs internes) et dans une moindre mesure, sur des composantes de l'environnement routier semblables à celles des autres usagers, comme l'état du véhicule, l'état de la chaussée, etc. (facteurs externes).
Enfin, parmi les explications cognitives et motivationnelles apportées à l'OC (par exemple, Delhomme & Meyer, 1999, Klein & Weinstein, 1997), les processus de focus sur soi (Eiser *et al.*, 2001) ou d'égocentrisme (Weinstein & Lachendro, 1982) ont reçu un appui considérable (Lee & Job, 1995). L'individu, mobilisé pour préserver sa valeur personnelle, est plus enclin à se rappeler ses comportements personnels de protection et de vigilance par rapport au risque que ceux d'autrui et ainsi surestimer l'efficacité de ses propres actions. Nous formulons alors l'hypothèse selon laquelle les participants manifesteront davantage d'OC pour les jugements du risque qu'ils justifient en évoquant leurs propres comportements de respect ou de protection plutôt que de transgression des règles de conduite ou d'autres types de justification.

Résultats

Nous analysons tout d'abord les jugements comparatifs pour savoir si les participants manifestent ou non de l'OC pour les dix risques routiers proposés et selon qu'ils sont invités ou non à justifier leurs jugements comparatifs (analyse de variance). Puis nous dressons la typologie des justifications à partir de l'analyse de contenu thématique que nous avons menée en constituant la grille de catégories a posteriori. Trente participants sont invités à justifier leurs jugements comparatifs pour dix risques routiers. L'unité d'analyse est ici la justification de chacun des risques. Huit justifications sur les 300 requises, n'ont pas été fournies par les participants. L'analyse porte donc sur 292 justifications des jugements comparatifs du risque. Nous examinons ensuite l'association entre les jugements comparatifs du risque et la nature des justifications (analyse de variance).

Jugements comparatifs du risque

La mesure des jugements comparatifs vis-à-vis des dix risques routiers présente une consistance interne acceptable lorsque les participants ne sont pas invités à justifier leurs jugements (α = .76); elle est moins importante lorsqu'ils y sont invités (α = .60). Nous avons alors cherché à savoir si les participants manifestent ou non de l'OC pour l'ensemble des 10 risques routiers proposés. Globalement,

1. Risque 2: prendre un virage brusque, risque 3: changer de file, risque 5: se projeter à l'arrière d'un autre véhicule, risque 6: être doublé(e) par un autre véhicule, risque 7: avoir un pneu qui éclate, risque 8: avoir un défaut de frein, risque 10: être heurté(e) à l'arrière par un autre véhicule.
2. Risque 1: doubler, risque 4: s'assoupir, risque 9: laisser une trop courte distance entre son véhicule et celui de devant.

les participants manifestent de l'OC selon la formule suivante: $M = 5.08$, $\sigma = 0.99$.
L'OC varie-t-il selon que les participants sont invités ou non à justifier leurs jugements du risque? Les participants manifestent davantage d'OC lorsqu'il leur est demandé de justifier leurs jugements du risque que lorsqu'ils n'y sont pas invités (respectivement $M = 5.34$ vs. $M = 4.81$; $F(1,58) = 4.51$, $p<.04$). Nous avons alors cherché à savoir si cette augmentation de l'OC est liée à la nature des justifications.

Jugements comparatifs du risque et justifications quant à ces jugements

Analyse des justifications des jugements du risque

A partir de l'ensemble des justifications fournies par les participants, nous avons constitué une grille d'analyse de ces justifications. Nous avons classé les justifications selon 4 facteurs: les facteurs internes (justifications centrées sur soi), les facteurs externes (justifications centrées sur les autres usagers de la route, le véhicule ou l'environnement routier), l'estimation de probabilité d'occurrence du risque et les souvenirs autobiographiques de l'accident. Les facteurs internes se décomposent en 4 catégories: le respect des règles de conduite (*je respecte les distances de sécurité*, par exemple), la transgression des règles de conduite (*je vais trop vite dans les virages*), l'affirmation de contrôle (*j'ai de bons réflexes*) et le déficit de contrôle (*je ne pourrai pas contrôler mon véhicule*). Les facteurs externes renvoient à 6 catégories: l'état du véhicule (*mon véhicule est trop vieux*), les autres usagers (*un piéton peut ne pas m'avoir vu*), les conditions météorologiques (*il y a peut-être de la neige*), l'infrastructure (*si la chaussée est abîmée*), la fatalité (*manque de chance*) et "autre" (*je prends des somnifères*). L'estimation de la probabilité d'occurrence du risque comprend 2 catégories: risque fort probable (*un accident est si vite arrivé*) et risque peu probable (*un pneu ça éclate rarement*). Enfin, les souvenirs autobiographiques de l'accident concernent une seule catégorie: les situations où l'automobiliste a été impliqué en tant que conducteur dans un accident.
Comme les justifications en termes d'estimation de la probabilité de l'occurrence du risque (Nombre de justifications «*Nj*» = 6; 2%) et de souvenirs autobiographiques de l'accident (*Nj* = 8; 2.7%) sont peu nombreuses, nous nous focalisons sur les facteurs internes et les facteurs externes.
Les participants justifient plutôt leurs jugements comparatifs du risque par des facteurs internes (*Nj* = 211; 70.3%) que par des facteurs externes (*Nj* = 67; 22.3%, *c2(1)* = 74.59, $p<.0001$). Concernant les facteurs internes, le respect des règles de conduite (*Nj* = 170; 56.7%) est plus fréquemment cité que la transgression des règles de conduite (*Nj* = 19; 6.3%, *(c2(1)* = 120,64, $p<.0001$), l'affirmation de contrôle (*Nj* = 8; 2.7%, *c2cor* (1) = 145,62, $p<.01$) et le déficit de contrôle (*Nj* = 14; 4.7%, *c2(1)* = 147,44, $p<.0001$). Concernant les facteurs externes, le nombre de justifications par facteur est peu élevé, l'on observe toutefois que l'état du véhicule (*Nj* = 20; 6.7%) et les autres usagers (*Nj* = 19; 6.3%) sont plus fréquemment évoqués que les conditions météorologiques (*Nj* = 8; 2.7%), l'infrastructure (*Nj* = 8; 2.7%), la fatalité (*Nj* = 6; 2%) et la catégorie "autre" (*Nj* = 6; 2%).

Jugements comparatifs du risque selon la nature des justifications

Globalement, les jugements comparatifs du risque sont davantage associés à de l'OC lorsqu'ils sont justifiés par des facteurs internes ($M = 5.78$) que par des facteurs externes ($M = 4.28$; $F(1,288) = 50.96$, $p<.0001$). Toutefois, il existe d'importantes variations dans les jugements comparatifs du risque selon les différents facteurs internes par lesquels ils sont justifiés ($F(3, 207) = 91.8$, $p<.0001$). De fait, il y a davantage d'OC lorsque les jugements du risque sont justifiés par le respect ($M = 6.32$) plutôt que par la transgression des règles de conduite ($M = 3.32$; $F(1, 207) = 148.59$, $p<.0001$), l'affirmation de contrôle ($M = 5,38$; $F(1, 207) = 6,55$, $p<.02$) ou le déficit de contrôle ($M = 2,88$; $F(1, 207) = 149,45$, $p<.0001$). De même, il y a davantage d'OC lorsque les risques sont justifiés par l'affirmation de contrôle que par la transgression des règles de conduite ($F(1, 207) = 23,03$, $p<.0001$) ou le déficit de contrôle ($F(1, 207) = 131,14$, $p<.0001$). De fait, le respect des règles de conduite et l'affirmation de contrôle sont associés à de l'OC alors que la transgression des règles de conduite et le déficit de contrôle sont associés à du pessimisme comparatif (PC) consistant à considérer que le risque pour soi est plus élevé que celui d'autrui. Comme les jugements comparatifs du risque varient peu selon les différents facteurs externes par lesquels ils sont justifiés ($F<1$), nous avons comparé les jugements comparatifs du risque selon qu'ils sont justifiés par chacun des facteurs internes à l'ensemble des facteurs externes. L'ensemble des facteurs externes est associé à une similitude de jugements à autrui ($M = 4.28$) consistant à considérer que le risque pour soi est similaire à celui d'autrui.
Les jugements comparatifs du risque sont plus favorables à soi qu'à autrui (OC) lorsqu'ils sont justifiés par le respect des règles de conduite ou par l'affirmation de contrôle que par l'ensemble des facteurs externes (respectivement $F(1, 273) = 156.82$, $p<.0001$; $F(1, 273) = 6.71$, $p<.02$). A l'inverse, ces jugements comparatifs sont plus défavorables à soi lorsqu'ils sont justifiés par la transgression des règles de conduite ou par le déficit de contrôle que par l'ensemble des facteurs externes (respectivement $F(1, 273) = 10,93$, $p<.01$; $F(1, 273) = 18.58$, $p<.0001$).

DISCUSSION

A l'instar des recherches menées dans les pays occidentaux sur la perception du risque dans le domaine de la santé en général (Weinstein, 1980) et de la conduite automobile en particulier (Causse, 2003; Delhomme, 2000; McKenna, 1993; Weinstein, 1980), l'OC prédomine globalement dans notre étude pour des risques routiers abordés à un niveau spécifique. Comme prévu, dans la mesure où les justifications des jugements du risque engendrent une plus grande focalisation sur soi, l'OC augmente plus lorsque les participants sont invités à justifier leurs jugements comparatifs du risque que lorsqu'ils n'y sont pas invités. Nous avons alors cherché à savoir si cette augmentation de l'OC est liée à la nature des justifications. Les participants justifient leurs jugements du risque

essentiellement en évoquant des facteurs internes et parmi ceux-ci, principalement le respect des règles de conduite. L'OC est plus élevé lorsque les jugements du risque sont justifiés par le respect des règles de conduite ou par l'affirmation de contrôle tandis que les justifications des jugements du risque en termes de transgression des règles de conduite ou de déficit de contrôle sont associées à du pessimisme comparatif et les facteurs externes à une similitude de jugement à autrui. L'ensemble de ces résultats va dans le sens de ceux de Weinstein (1984): les participants se focalisent sur eux-mêmes et font peu explicitement référence à la cible de comparaison (conducteur moyen) afin de préserver leur valeur personnelle. De plus, si l'on se réfère à la typologie de Weisntein (1984), les comportements de protection, qui sont les plus fréquemment évoqués, sont inclus dans les actions pouvant diminuer le risque et les comportements insécuritaires, qui sont les moins fréquemment cités, sont inclus dans les actions pouvant l'augmenter. Les résultats obtenus reflètent ainsi un processus de focus sur soi (Eiser et al., 2001) ou d'égocentrisme (Weinstein & Lachendro, 1982).

Cette première étude n'apporte toutefois pas de renseignements directs sur les jugements du risque concernant autrui et les justifications quant à ces jugements. C'est pourquoi dans l'étude 2, nous enregistrons les jugements pour les mêmes risques routiers que dans l'étude 1, mais en distinguant les cibles soi et autrui. Nous recueillons les jugements du risque à l'aide d'une mesure indirecte auprès de groupes appariés en considérant deux ordres de présentation des cibles (soi/autrui versus autrui/soi) et de groupes indépendants (soi ou autrui). Notre objectif est de savoir:

1) si comme dans l'étude 1, l'OC prédomine et s'avère plus important lorsqu'il y a demande plutôt qu'absence de justification;
2) si les différentes catégories de justifications obtenues dans l'étude 1 (mesure directe) se retrouvent avec une mesure indirecte;
3) comment se distribuent les différentes justifications des jugements du risque pour soi et pour autrui;
5) si les jugements du risque varient selon la nature des justifications et la cible du jugement.

ETUDE 2

Méthode

Participants

Nous interrogeons 108 étudiantes et 128 étudiants de S.T.A.P.S, âgés en moyenne de 19,6 ans (min. = 18 ans, max. = 25 ans), titulaires du permis B depuis 16.9 mois (min. = 1 mois, max. = 84 mois) qui parcourent 10 000 Km/an (min.< 5 000 Km/an, max. > 30 000 Km/an) depuis l'obtention de leur permis. Ils sont aléatoirement affectés dans les huit conditions expérimentales selon que la mesure indirecte est enregistrée auprès de groupes appariés (condition soi/autrui vs. autrui/soi) ou de groupes indépendants (pour soi vs. pour autrui) et qu'il leur est proposé de justifier ou pas leurs jugements du risque (la répartition des participants est donnée dans le Tableau 1).

TABLEAU 1 NOMBRE DE PARTICIPANTS SELON QU'ILS SONT OU NON INVITÉS À JUSTIFIER LEURS JUGEMENTS DU RISQUE ET LE TYPE DE MESURE

Type de mesure	*Demande de justification des jugements du risque*	*Absence de demande de justification des jugements du risque*
Soi/autrui	30	30
autrui/soi	30	30
Soi	30	30
Autrui	26	30

Matériel et procédure

Pour chacun des dix risques routiers, les participants sont invités à évaluer la probabilité d'être impliqués dans un accident. Lorsque les mesures des jugements du risque sont appariées, nous introduisons deux ordres de présentation des cibles: l'ordre 1 (soi/autrui) qui enregistre les réponses d'un groupe de participants aux questions: Quelle probabilité pensez-vous avoir d'être impliqué(e) dans un accident dans une telle situation?, puis, *Quelle probabilité pensez-vous qu'un conducteur moyen ait d'être impliqué dans un accident dans une telle situation?*; l'ordre 2 (autrui/soi) enregistre les réponses d'un autre groupe de participants aux mêmes questions mais dans l'ordre inverse. Lorsque les mesures du risque sont indépendantes, un groupe de participants estime le risque personnel (jugement absolu pour soi) en répondant à la question *Quelle probabilité pensez-vous avoir d'être impliqué(e) dans un accident dans une telle situation?*, et un autre groupe de participants estime le risque d'autrui (jugement absolu pour autrui): *Quelle probabilité pensez-vous qu'un conducteur moyen ait d'être impliqué dans un accident dans une telle situation?* Dans chacune de ces conditions expérimentales, seule la moitié des participants est invitée à justifier chaque jugement du risque par une question ouverte (cf. étude 1). De même, dans chacune des conditions, les participants sont invités à remplir le questionnaire en commençant par le même exemple que celui de l'étude 1.

Hypothèses

Comme dans l'étude 1, nous nous attendons à ce que l'OC prédomine et à ce qu'il soit plus important lorsqu'il y a demande plutôt qu'absence de justification.

En distinguant les jugements du risque pour soi et pour autrui, nous faisons l'hypothèse que les jugements du risque varieront selon la cible: ils seront plutôt favorables à soi et plutôt défavorables à autrui et ce, que les participants soient ou non invités à justifier leurs jugements du risque.

Nous nous attendons également à ce que les participants justifient leurs jugements du risque principalement en termes de facteurs internes et secondairement en termes de facteurs externes. Plus précisément, nous faisons l'hypothèse que le respect des règles de conduite sera davantage évoqué pour justifier les jugements du risque pour soi que pour autrui et inversement la transgression des

règles de conduite sera moins fréquemment évoquée pour soi que pour autrui.
Enfin, nous émettons l'hypothèse que les jugements du risque pour soi et pour autrui seront plus favorables à la cible lorsqu'ils sont justifiés en termes de respect des règles de conduite et d'affirmation de contrôle et, inversement, et seront moins favorables à la cible lorsqu'ils sont justifiés en termes de transgression de règles de conduite et de déficit de contrôle ou par d'autres facteurs de justification.

Résultats

L'analyse des résultats reprend les mêmes étapes que celles présentées dans l'étude 1. Nous présentons tout d'abord les résultats concernant les jugements des 10 risques au niveau global, ce n'est que lorsqu'il y a des différences entre les mesures (soi/autrui; autrui/soi; absolue) que nous le précisons. Puis nous analysons les justifications quant aux jugements du risque en constituant une grille de catégories a posteriori. L'unité d'analyse est la justification de chacun des risques. Au total, 60 participants sont invités à justifier leurs jugements de 10 risques routiers pour soi et pour autrui (soit 1200 demandes de justification), 30 participants pour soi seulement (soit 300 demandes de justification) et 26 participants pour autrui seulement (soit 260 demandes de justification). Sur les 1760 demandes de justification, 28 n'ont pas été fournies par les participants (2 sur 900 demandes de justifications de jugements de risque pour soi et 26 sur 860 demandes de justifications de jugements de risque pour autrui). L'analyse porte donc sur 1732 justifications de jugements du risque dont 898 justifications du risque pour soi et 834 justifications du risque pour autrui. Nous examinons ensuite l'association entre les jugements comparatifs du risque et la nature des justifications.

Jugements du risque

La mesure des jugements des 10 risques routiers présente dans l'ensemble une bonne consistance interne, que les participants soient invités ou pas à justifier leurs jugements du risque et ce, quel que soit le type de mesure (soi/autrui respectivement α = .83 et .91; autrui/soi respectivement α = .78 et .84; soi respectivement α = .69 et .89; autrui respectivement α = .71 et .74). Nous avons alors cherché à savoir si les participants manifestent ou non de l'OC pour l'ensemble des 10 risques routiers proposés. Les participants manifestent de l'OC, selon la formule suivante: M = 4.96, σ = 0,7 pour soi vs. 4.03, σ = 0.71 pour autrui et ce, quel que soit le type de mesure.
L'OC varie-t-il selon que les participants sont invités ou non à justifier leurs jugements du risque?
Les participants manifestent davantage d'OC lorsqu'ils sont invités à justifier leurs jugements du risque que lorsqu'ils n'y sont pas invités et ce, que les jugements du risque soient enregistrés auprès de groupes indépendants (respectivement avec demande de justification M = 5.39 pour soi et 3.87 pour autrui vs. sans demande de justification M = 4,36 pour soi et 3.71 pour autrui, ($F(1,112) = 6.53$, $p<.0001$) ou de groupes appariés pour la condition autrui/soi (respectivement avec demande de justification M = 5.37 pour soi et 3.95 pour autrui vs. sans demande de justification M = 4.28 pour soi et 3,81 pour autrui, ($F(1,116) = 10.33$, $p<.01$), tandis que ces jugements ne diffèrent pas en condition soi/autrui ($F<1$).
A quoi attribuer cette augmentation de l'OC? Elle s'explique essentiellement parce que les jugements du risque pour soi sont plus favorables à soi lorsque ces jugements sont recueillis auprès de groupes indépendants (condition absolue) (M = 5.39 vs. 4.36; $F(1,112) = 19.21$, $p<.0001$) ou de groupes appariés seulement pour la condition autrui/soi (M = 5,37 vs. 4.28; $F(1,116) = 27.17$, $p<.0001$) tandis que les jugements du risque pour autrui ne diffèrent pas significativement selon que les participants sont invités ou non à justifier leurs jugements et ce, quel que soit le type de mesure.

Analyse des justifications des jugements du risque

La typologie des justifications des jugements du risque est similaire à celle de l'étude 1. Les justifications en termes de souvenirs autobiographiques de l'accident (Nj = 12; 0.7 %), trop peu nombreuses, ne sont pas prises en compte dans l'analyse de contenu. Comme dans l'étude 1, nous examinons tout d'abord l'importance des justifications selon les différents facteurs: les facteurs internes et les facteurs externes, et dans ce cas, l'estimation de la probabilité d'occurrence de l'accident. Puis, nous nous intéressons à la répartition des justifications à l'intérieur de chaque facteur.

TABLEAU 2 COMPARAISON DU NOMBRE DE JUSTIFICATIONS «*Nj*» SELON QU'ELLES CONCERNENT DES FACTEURS INTERNES (*Nj* INT), DES FACTEURS EXTERNES (*Nj* EXT) OU L'ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ D'OCCURRENCE DU RISQUE (*Nj* PROBA D'OCCURRENCE) POUR CHAQUE CIBLE ET CHAQUE TYPE DE MESURE, CHI² ET SEUIL DE SIGNIFICATIVITÉ

cible	*Type de mesure*	*Nj int*	*Nj ext*	*Nj proba d'occurrence*	χ^2 *et p*
soi	soi/autrui	218	60	20	$\chi^2(2) = 220.70$; $p<.0001$
	autrui/soi	228	45	19	$\chi^2(2) = 266.60$; $p<.0001$
autrui	absolue	223	66	7	$\chi^2cor(2) = 284.14$; $p<.01$
	soi/autrui	201	63	36	$\chi^2(2) = 156.66$; $p<.0001$
	autrui/soi	187	66	44	$\chi^2(2) = 119.78$; $p<.0001$
	absolue	117	78	42	$\chi^2(2) = 35.62$; $p<.0001$

Importance relative des différents facteurs de justifications

Les participants justifient davantage leurs jugements du risque, tant pour soi que pour autrui, par des facteurs internes (pour soi *Nj* = 669; 74.3 %, pour autrui *Nj* = 505; 58.7 %) que par des facteurs externes (pour soi *Nj* = 171;19 %; $\chi^2(1) = 295.24$, $p<.0001$; pour autrui *Nj* = 201; 24.1 %; $\chi^2(1) = 124.72$, $p<.0001$) ou par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque (pour soi *Nj* = 46; 5.1 %; $\chi^2(1) = 542.84$, $p<.0001$; pour autrui *Nj* = 122; 14.2 %; $\chi^2(1) = 233.95$, $p<.0001$). De plus, tant pour soi que pour autrui, les facteurs externes sont plus fréquemment évoqués que l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque (respectivement $\chi^2(1) = 72.00$, $p<.0001$; $\chi^2(1) = 21.96$, $p<.0001$).
Les facteurs internes sont plus fréquemment évoqués pour soi que pour autrui ($\chi^2(1) = 22.91$, $p<.0001$) et ce, tant dans la condition autrui/soi ($\chi^2(1) = 4.05$, $p<.05$) que dans la condition absolue ($\chi^2(1) = 33.05$, $p<.0001$) tandis qu'ils sont cités dans des proportions comparables dans la condition soi/autrui. Quant aux facteurs externes, ils sont cités dans des proportions comparables pour soi et pour autrui dans la condition absolue et dans la condition soi/autrui, tandis qu'ils sont proportionnellement plus fréquents pour soi que pour autrui en condition autrui/soi ($\chi^2(1) = 3.97$, $p<.05$). Enfin, l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque est davantage évoquée pour autrui que pour soi ($\chi^2(1) = 34.38$, $p<.0001$).

Distribution des différentes catégories de facteurs internes

Le respect des règles de conduite tout comme l'affirmation de contrôle sont plus fréquemment évoqués pour soi que pour autrui (respectivement $\chi^2(1) = 216.43$, $p<.0001$; $\chi^2cor(1) = 72.30$, $p<.01$). A l'inverse, la transgression est globalement plus fréquemment évoquée pour autrui que pour soi ($\chi^2(1) = 122.45$, $p<.0001$) et ce, principalement dans les conditions soi/autrui ($\chi^2(1) = 64.92$, $p<.0001$) et autrui/soi ($\chi^2(1) = 75.57$, $p<.0001$). Il en est de même pour le déficit de contrôle au niveau global ($\chi^2(1) = 18.33$, $p<.0001$) et en condition absolue ($\chi^2cor(1) = 8.69$, $p<.01$). De fait, le respect des règles est plus fréquemment évoqué pour soi (*Nj* = 458; 50.9%) que la transgression des règles de conduite (*Nj* = 101; 11.2%; $\chi^2(1) = 227.99$, $p<.0001$), l'affirmation de contrôle (*Nj* = 88; 9.8%; $\chi^2(1) = 250.73$, $p<.0001$) et le déficit de contrôle (*Nj* = 22; 2.4 %; $\chi^2(1) = 396.03$, $p<.0001$). En outre, la transgression des règles de conduite et l'affirmation de contrôle sont plus fréquemment citées que le déficit de contrôle (respectivement $\chi^2(1) = 50.74$, $p<.0001$; $\chi^2(1) = 39.6$, $p<.0001$). Enfin, la transgression des règles de conduite est plus fréquente que l'affirmation de contrôle ($\chi^2(1) = 7.41$, $p<.01$) mais uniquement en condition absolue.
Inversement pour autrui, la transgression des règles est plus fréquemment évoquée (*Nj* = 331; 38.5%) que le respect des règles de conduite (*Nj* = 108; 12.6%; $\chi^2(1) = 113.28$, $p<.0001$), l'affirmation de contrôle (*Nj* = 5; 0.6 %; $\chi^2cor(1) = 314.36$, $p<.01$) et le déficit de contrôle (*Nj* = 61; 7.1%; $\chi^2(1) = 185.97$, $p<.0001$). De plus, le respect des règles de conduite est plus fréquemment cité que l'affirmation de contrôle ($\chi^2cor(1) = 92.06$, $p<.01$) et le déficit de contrôle ($\chi^2(1) = 13.07$, $p<.001$). Enfin, le déficit de contrôle est plus fréquent que l'affirmation de contrôle ($\chi^2cor(1) = 45.84$, $p<.01$).

Distribution des différentes catégories de facteurs externes

Tant pour soi que pour autrui, les autres usagers de la route (respectivement *Nj* = 52; 5.8 % pour soi et *Nj* = 64; 7.4% pour autrui) et l'état du véhicule (respectivement *Nj* = 40; 4.4% pour soi et *Nj* = 38; 4.4% pour autrui) sont les deux catégories parmi les facteurs externes qui sont les plus fréquemment citées. Ainsi pour soi, la catégorie «autres usagers» est davantage citée que «conditions météorologiques» (*Nj* = 28; 3.1%), «infrastructure» (*Nj* = 28; 3.1%) et «fatalité» (*Nj* = 23; 2.6%) et pour autrui, la catégorie «autres usagers» est davantage évoquée que «état du véhicule» (*Nj* = 38; 4.4%), «conditions météorologiques» (*Nj* = 24; 2.8%), «infrastructure» (*Nj* = 37; 4.3%), «fatalité» (*Nj* = 17; 2%) et "autre" (*Nj* = 27; 3.2 %).

Estimation de la probabilité d'occurrence du risque

L'estimation du risque comme fort probable est davantage évoquée que l'estimation du risque comme peu probable

TABLEAU 3 COMPARAISON DU NOMBRE DE JUSTIFICATIONS SELON QU'ELLES CONCERNENT LE RESPECT DES REGLES DE CONDUITE (*Nj* RESPECT), LA TRANSGRESSION DES REGLES DE CONDUITE (*Nj* TRANSGRESSION), L'AFFIRMATION DE CONTROLE (*Nj* CONTRÔLE) OU LE DÉFICIT DE CONTRÔLE (*Nj* DÉFICIT CONTRÔLE) POUR CHAQUE CIBLE ET CHAQUE TYPE DE MESURE, CHI² ET SEUIL DE SIGNIFICATIVITÉ.

Cible	Type de mesure	*Nj* respect	*Nj* transgression	*Nj* contrôle	*Nj* déficit de contrôle	χ^2 et *p*
soi	soi/autrui	137	37	38	6	$\chi^2cor(3) = 175.66$; $p<.01$
	autrui/soi	159	27	33	9	$\chi^2cor(3) = 245.28$; $p<.01$
	absolue	162	37	17	7	$\chi^2cor(3) = 274.75$; $p<.01$
autrui	soi/autrui	44	146	3	8	$\chi^2cor(3) = 259.39$; $p<.01$
	autrui/soi	30	139	0	18	$\chi^2(2) = 142.60$; $p<.0001$
	absolue	34	46	2	35	$\chi^2cor(3) = 35.05$; $p<.01$

tant pour soi (respectivement: $Nj = 37$; 4.1% vs $Nj = 9$; 1%; χ^2cor(1) = 15,84, $p<.01$) que pour autrui ($Nj = 73$; 8.5% vs $Nj = 49$; 5.7%; $\chi^2(1) = 4.72$, $p<.03$). En outre, l'estimation du risque comme fort probable est plus fréquente pour justifier le risque pour autrui que pour soi au niveau global ($\chi^2(1) = 11,78$, $p<.001$) et dans les conditions autrui/soi ($\chi^2(1) = 3.6$, $p<.05$) et absolue ($\chi^2cor(1) = 15,04$, $p<.01$). De même, l'estimation du risque comme peu probable est plus fréquente pour justifier le risque pour autrui que pour soi (χ^2cor (1) = 26.22, $p<.01$).

Jugements du risque selon la nature des justifications

Nous analysons ci-après les jugements du risque selon qu'ils sont justifiés par **1)** les 3 facteurs: interne, externe ou estimation de la probabilité d'occurrence du risque, **2)** les catégories de chacun de ces facteurs.

Jugements du risque selon les trois facteurs de justification

Les jugements du risque justifiés par les facteurs internes sont plus favorables à soi qu'à autrui ($M = 5.64$ vs. 3.88, $F(1, 1168) = 371.51$, $p<.0001$). Quant aux jugements du risque justifiés par les facteurs externes, ils ne varient pas significativement entre soi et autrui dans les conditions soi/autrui et autrui/soi tandis que dans la condition absolue, ils sont plus favorables à soi qu'à autrui ($M = 4.58$ vs. 3.83; $F(1, 142) = 6.37$, $p<.02$). De même, les jugements du risque justifiés par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ne varient pas significativement entre soi et autrui dans les conditions soi/autrui et absolue tandis que dans la condition autrui/soi, ils sont plus favorables à autrui qu'à soi ($M = 4.16$ vs. 3.16; $F(1, 61) = 4.05$, $p<.05$).

De fait, pour les jugements du risque pour soi, ils sont plus favorables à soi lorsqu'ils sont justifiés par des facteurs internes ($M = 5.64$) plutôt que par des facteurs externes ($M = 4.75$; $F(1, 894) = 39.67$, $p<.0001$) ou par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ($M = 3.63$; $F(1, 894) = 39.67$, $p<.0001$). Ils sont aussi plus favorables à soi lorsqu'ils sont justifiés par les facteurs externes plutôt que par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ($F(1, 894) = 39.67$, $p<.0001$).

Tandis que pour les jugements du risque pour autrui, ils sont plus favorables à autrui lorsqu'ils sont justifiés par des facteurs externes ($M = 4.54$) plutôt que par des facteurs internes ($M = 3.88$; $F(1, 825) = 13.28$, $p<.001$) ou par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ($M = 4.23$; $F(1, 825) = 6.68$, $p<.01$) et ce, tant dans les conditions soi/autrui qu'autrui/soi alors qu'aucune différence significative n'est observée en condition absolue.

Jugements du risque justifiés par les différentes catégories de chacun des facteurs

a) Jugements du risque justifiés par les différentes catégories de facteurs internes

Les jugements du risque sont plus favorables à soi qu'à autrui lorsqu'ils sont justifiés par le respect des règles de conduite ($M = 6.24$ vs. 5.85, $F(1, 560) = 17.71$, $p<.0001$) tandis qu'ils ne varient pas significativement entre soi et autrui lorsqu'ils sont justifiés par la transgression des règles de conduite, l'affirmation de contrôle ou le déficit de contrôle.

De fait, les jugements du risque, tant pour soi que pour autrui, sont plus favorables à la cible lorsqu'ils sont justifiés par le respect des règles de conduite (respectivement $M = 6.24$ et 5.85) plutôt que par la transgression des règles de conduite (respectivement $M = 3.66$; $F(1, 665) = 558.07$, $p<.0001$ et $M = 3.5$; $F(1, 501) = 329.54$, $p<.0001$), l'affirmation de contrôle (respectivement $M = 5,65$; $F(1, 665) = 36.4$, $p<.0001$ et $M = 4.6$; $F(1, 501) = 5.5$, $p<.03$) ou le déficit de contrôle (respectivement $M = 2.43$; $F(1, 665) = 310.03$, $p<.0001$ et $M = 2.61$; $F(1, 501) = 301.54$, $p<.0001$). De même, les jugements du risque sont plus favorables à la cible lorsqu'ils sont justifiés par l'affirmation de contrôle plutôt que par la transgression des règles de conduite (respectivement $F(1, 665) = 168.81$, $p<.0001$; $F(1, 501) = 30.5$, $p<.0001$) ou le déficit de contrôle (respectivement $F(1, 665) = 173,61$, $p<.0001$; $F(1, 501) = 13.48$, $p<.0001$).

b) Jugements du risque justifiés par différentes catégories de facteurs externes

Les jugements du risque tant pour soi que pour autrui, ne varient pas significativement selon les différents facteurs externes auxquels ils sont associés ($F<1$).

c) Jugements du risque justifiés par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque

Les jugements du risque, tant pour soi que pour autrui, sont plus défavorables à la cible lorsqu'ils sont justifiés par l'estimation du risque comme fort probable (respectivement $M = 2.95$ et 3.16) plutôt que par l'estimation du risque comme peu probable (respectivement $M = 6.47$ et 5.8; $F(1, 40) = 47.84$, $p<.0001$; $F(1, 116) = 147.27$, $p<.0001$).

Nous analysons ci-après les jugements du risque pour soi et pour autrui selon qu'ils sont justifiés par 1) les différentes catégories de facteurs internes vs. l'ensemble des facteurs externes ou les catégories de l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque et 2) les catégories de l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque vs. l'ensemble des facteurs externes.

Jugements du risque pour soi et pour autrui selon les catégories des facteurs de justification

a) Selon qu'ils sont justifiés par différentes catégories de facteurs internes vs. d'autres catégories de justifications.

Les jugements du risque justifiés par le respect des règles de conduite sont plus favorables à la cible, tant pour soi ($M = 6.24$) que pour autrui ($M = 5.86$), que ceux justifiés par l'ensemble des facteurs externes (respectivement $M = 4.78$ et 4,5; $F(1, 623) = 217.67$, $p<.0001$; $F(1, 309) = 71.15$, $p<.0001$) ou par l'estimation du risque comme fort probable (respectivement $M = 2.96$ et 3.16; $F(1, 489) = 202.19$, $p<.0001$; $F(1, 175) = 282.98$, $p<.0001$) tandis qu'ils ne diffèrent pas de ceux justifiés par l'estimation du risque

comme peu probable (respectivement M = 6.47 et 5.8). Quant aux jugements du risque justifiés par l'affirmation de contrôle, lorsqu'ils portent sur soi, ils sont plus favorables à soi (M = 5.65) que ceux justifiés par l'ensemble des facteurs externes ($F(1, 253) = 18.95$, $p<.0001$) ou par l'estimation du risque comme fort probable ($F(1,119) = 67.45$; $p<.0001$) tandis qu'ils ne diffèrent pas de ceux justifiés par l'estimation du risque comme peu probable. Lorsqu'ils portent sur autrui, ils sont plus favorables à autrui (M = 4.6) que ceux justifiés par l'estimation du risque comme fort probable ($F(1, 76) = 5.85$, $p<.02$), mais ils sont plus défavorables à autrui que ceux justifiés par l'estimation du risque comme peu probable ($F(1, 52) = 6.86$, $p<.02$) tandis qu'ils ne diffèrent pas de ceux justifiés par l'ensemble des facteurs externes.

Concernant les jugements du risque justifiés par la transgression des règles de conduite, ils sont plus défavorables à la cible, tant pour soi (M = 3.66) que pour autrui (M = 3.5), que ceux justifiés par l'ensemble des facteurs externes (respectivement $F(1, 266) = 34.5$, $p<.0001$; $F(1, 532) = 84.91$, $p<.0001$) ou par l'estimation du risque comme peu probable (respectivement $F(1, 104) = 30.32$, $p<.0001$; $F(1, 374) = 185.2$, $p<.0001$).

Enfin, les jugements du risque justifiés par le déficit de contrôle sont plus défavorables à la cible, tant pour soi (M = 2.43) que pour autrui (M = 2.61), que ceux justifiés par l'ensemble des causes externes (respectivement $F(1, 187) = 43.08$, $p<.0001$; $F(1, 262) = 69.53$, $p<.0001$) ou par l'estimation du risque comme peu probable (respectivement $F(1,.25) = 58.02$, $p<.0001$; $F(1, 108) = 174.59$, $p<.0001$). Pour autrui uniquement, ils sont également plus défavorables à autrui que ceux justifiés par l'estimation du risque comme fort probable ($F(1, 132) = 8.6$, $p<.01$).

b) Selon qu'ils sont justifiés par les catégories de l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque vs. l'ensemble des facteurs externes.

Les jugements du risque justifiés par l'estimation du risque comme fort probable sont plus défavorables à la cible que ceux justifiés par l'ensemble des facteurs externes tant pour soi (M = 2.95 vs M = 4.78; $F(1, 202) = 19.37$, $p<.0001$) que pour autrui (M = 3.16 vs M = 4.5; $F(1, 274) = 48.37$, $p<.0001$). Par contre, ils sont plus favorables à la cible lorsqu'ils sont justifiés par l'estimation du risque comme peu probable que par l'ensemble des facteurs externes tant pour soi (M = 6.47 vs M = 4.78; $F(1, 174) = 8.34$, $p<.01$) que pour autrui (M = 5.8 vs M = 4.5; $F(1, 250) = 31.48$, $p<.0001$). Toutefois, pour autrui, les jugements du risque ne varient pas significativement en condition soi/autrui.

DISCUSSION

Comme pour l'étude 1, l'OC prédomine pour des risques routiers spécifiques et les participants manifestent davantage d'OC lorsqu'ils sont invités à justifier leurs jugements du risque que lorsqu'ils n'y sont pas invités. Toutefois, l'augmentation de l'OC s'observe essentiellement pour les jugements du risque enregistrés auprès de groupes appariés et ce, lorsque les jugements concernent le risque personnel tandis que pour autrui ils ne diffèrent pas significativement selon que les participants sont invités ou pas à justifier leurs jugements du risque.

Les participants justifient davantage les jugements du risque tant pour soi que pour autrui par des facteurs internes et secondairement par des facteurs externes. Conformément à nos attentes, parmi les facteurs internes, c'est le respect des règles de conduite qui est plus fréquemment évoqué pour justifier les jugements du risque pour soi. Par contre, la transgression est plus fréquemment avancée que le respect des règles de conduite pour justifier les jugements du risque pour autrui. En accord notamment avec Weinstein (1987), tout se passe comme s'il était plus aisé pour les automobilistes de se souvenir de leurs propres comportements de protection que de ceux d'autrui et inversement, plus difficile de se rappeler leurs propres comportements de transgression des règles de conduite que ceux d'autrui.

Les jugements du risque pour soi sont plus favorables à soi lorsqu'ils sont justifiés par des facteurs internes que par des facteurs externes ou par l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque. C'est lorsque les jugements du risque sont justifiés par le respect des règles de conduite ou par l'affirmation de contrôle qu'ils sont davantage favorables à soi. Par contre, les jugements du risque pour autrui sont plus favorables à autrui lorsqu'ils sont justifiés par des facteurs externes que par des facteurs internes. Tout comme pour les jugements du risque pour soi ou pour autrui justifiés par le respect des règles de conduite, ils sont davantage favorables à la cible. En revanche, les jugements du risque justifiés par la transgression des règles de conduite ou le déficit de contrôle sont plus défavorables à la cible et ce, tant pour soi que pour autrui et quel que soit le type de mesure.

Les différentes mesures permettent également de comparer les jugements du risque pour soi et ceux pour autrui selon les catégories de justifications. Lorsque les jugements du risque sont justifiés par la transgression de règles de conduite ou le déficit de contrôle, les participants manifestent une similitude de jugement avec autrui. Les participants reconnaissent qu'ils courent autant de risques qu'autrui, si eux-mêmes, tout comme autrui, adoptent des comportements infractionnistes ou sont déficients en termes de contrôle. Par contre, lorsque les jugements du risque sont justifiés par le respect des règles de conduite, les participants manifestent de l'OC. Ils considèrent donc qu'autrui, comme eux-mêmes, est en mesure d'adopter des comportements de protection mais qu'ils en adoptent eux-mêmes davantage qu'autrui et de façon plus efficace pour se prémunir du risque d'accident. Non seulement ils se présentent comme plus prudents qu'autrui, mais ils estiment également que leurs propres comportements de protection leur assurent un moindre risque comparé à celui d'autrui.

DISCUSSION GENERALE

Qu'il s'agisse de mesure directe ou de mesure indirecte des jugements du risque, l'OC prédomine pour des événements négatifs abordés à un niveau spécifique, ici des risques associés à la conduite automobile. Dans les deux études, l'OC est plus élevé lorsque les participants sont invités à justifier leurs jugements du risque que lorsqu'ils n'y sont pas invités. Amener les participants à justifier, aux yeux d'autrui, leurs jugements du risque modifierait la tâche à

réaliser (cf. Tetlock, 1983). La mesure indirecte des jugements du risque permet d'attribuer l'augmentation de l'OC aux jugements du risque pour soi, appuyant ainsi l'explication en termes de focalisation sur soi.
Lorsque les participants sont invités à justifier l'évaluation du risque personnel, les jugements du risque sont encore plus en faveur de soi que lorsqu'ils n'y sont pas invités alors que les jugements du risque pour autrui ne varient pas selon qu'ils sont justifiés ou non.
La typologie des justifications des jugements du risque, que nous avons construite a posteriori dans les deux études, se retrouve aussi bien lorsque les jugements sont enregistrés à l'aide d'une mesure directe que d'une mesure indirecte (tant auprès de groupes appariés que de groupes indépendants). Plus particulièrement, les jeunes automobilistes justifient principalement leurs jugements du risque personnel par le respect des règles de conduite.
Dans les deux études, les justifications en termes de respect des règles de conduite (ou d'affirmation de contrôle essentiellement pour l'étude 1) sont davantage associées à de l'OC que les autres justifications. Lorsque les jugements du risque sont enregistrés à l'aide d'une mesure directe, les justifications se rapportent essentiellement au participant lui-même et très peu d'entre elles se réfèrent à la cible de comparaison, ce qu'avaient déjà observé Weinstein et Lachendro (1982) et Weinstein (1984). Nous aurions alors pu estimer que ces jugements comparatifs du risque ne sont en fait qu'une évaluation de soi, dans l'absolu, des risques encourus. Lorsque nous enregistrons les jugements pour les mêmes risques à l'aide d'une mesure indirecte (auprès de groupes appariés ou de groupes indépendants), nous observons que la typologie des justifications pour soi est similaire à celle d'autrui. Pour les jugements du risque pour soi, les justifications selon les différentes catégories sont observées dans des proportions comparables à celles de l'étude 1. Alors que pour les jugements du risque pour autrui, les justifications sont davantage exprimées en termes de transgression que de respect des règles de conduite.
Par ailleurs, bien que les participants prennent en compte des justifications externes tels que l'état de leur véhicule ou les autres usagers de la route, celles-ci n'apparaissent que secondairement et n'illustrent pas de différence entre les jugements du risque pour soi et pour autrui. Il en est de même pour l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque.
La mesure indirecte des jugements du risque enregistrée auprès de groupes appariés et de groupes indépendants met en évidence que les participants se sont différenciés d'autrui en justifiant principalement les jugements du risque pour soi par le respect des règles de conduite et pour autrui par la transgression des règles de conduite. Les participants reconnaissent être autant exposés aux risques d'accident qu'autrui si comme autrui, ils transgressent les règles de conduite. Toutefois, ils estiment que même si autrui tout comme eux-mêmes adoptent des comportements de protection, ils sont malgré tout moins à risque qu'autrui (Causse, 2003; Causse, Delhomme & Kouabenan, 2005). Dans ce sens, les jugements du risque justifiés par le respect des règles de conduite semblent plus irréalistes que ceux justifiés par la transgression des règles de conduite. Non seulement les participants se présentent comme plus prudents qu'autrui, mais ils estiment aussi que leurs propres comportements de protection sont plus efficaces pour leur assurer un moindre risque qu'autrui. La sur-confiance en soi telle que les participants eux-mêmes l'expriment en manifestant de l'OC contribue à expliquer la surestimation de l'efficacité de leurs propres actions (Delhomme, 2001). Bien sûr, il s'agit ici de comportements auto-déclarés et nous ne sommes pas en mesure de savoir si ces comportements sont ceux que les participants adoptent sur la route ni dans quelle mesure les comportements adoptés au volant sont liés à de l'OC. La tendance des participants semble être ici de se valoriser en tant qu'automobilistes en se présentant comme ayant moins de risque qu'autrui et comme plus respectueux des règles de conduite. Ceci rejoint les travaux de Delhomme (1994) qui montre que ce sont les automobilistes qui s'estiment meilleurs conducteurs qu'autrui, comparés à ceux qui ne présentent pas cette tendance, qui se jugent plus prudents et comme ayant de meilleurs réflexes qu'autrui.

RÉFÉRENCES

Burger, J.M., & Palmer, M.L. (1992). Changes in and generalization of unrealistic optimism following experiences with stressful events: Reactions to the 1989 California earthquake. *Personality and Social Psychology Bulletin, 18*, 39-43.

Causse, P. (2003). Jugements subjectifs des risques et optimisme comparatif: Le cas de la conduite automobile. *Thèse de doctorat en psychologie,* Grenoble: Université Grenoble II.

Causse, P., Delhomme, P., & Kouabenan, D.R. (2005). Jugements comparatifs et absolus de deux risques routiers spécifiques: Conditions de manifestation de l'optimisme comparatif. *Psychologie du Travail et des Organisations, 11*, 3, 191-208.

Chaiken, S. (1980). Heuristic versus systematic information processing and the use of source versus message and cues in persuasion. *Journal of Personality and Social Psychology, 39*, 752-766.

Cvetkovich, G. (1978). Cognitive accommodation, language, and social responsibility. *Social Psychology Quarterly, 41*, 149-155.

Dejoy, D.M. (1989). The optimism bias and traffic accident risk perception. *Accident Analysis and Prevention, 21*, 333-340.

Delhomme, P. (1994). *Liens entre surestimation de ses propres capacités, expérience de la conduite et activité de conduite (Rapport No 187)*. Arcueil: Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité.

Delhomme, P. (1995). Evaluation de ses propres capacités de conduite et activité de conduite. *Recherche-Transports-Sécurité, 48*, 39-51.

Delhomme, P. (2000). Optimisme comparatif chez les usagers de la route: Une protection contre le risque? *Pratiques Psychologiques, 1*, 99-109.

Delhomme, P. (2001). Evaluation d'actions possibles face à un risque: Une approche expérimentale de l'effet du contrôle absolu et comparatif. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 14*, 4, 45-81.

Delhomme, P., & Meyer, T. (1999). Un instrument d'analyse: l'optimisme comparatif. *Risques, 39*, 1-6.

Doney, P.M. & Amstrong, G. M. (1996). Effects of accountability on symbolic information search and information analysis by organizational buyers. *Journal of the Academy of Marketing Science, 24*, 57-65.

Eiser, J.R., Pahl, S., & Prins, Y.R. (2001). Optimism, Pessimism, and the direction of self-other comparisons. *Journal of Experimental Social Psychology, 37*, 77-84.

Guppy, A. (1993). Subjective probability of accident and apprehension in relation to self-other bias, age, and reported behavior. *Accident Analysis and Prevention, 25*, 375-382.

Harris, P., & Middleton, W. (1994). The illusion of control and optimism about health: On being less at risk but no more in control than others. *British Journal of Social Psychology, 33*, 369-386.

Helweg-Larsen, M., & Shepperd, J.A. (2001). Do moderators of the optimistic bias affect personal or target risk estimates? A review of the literature. *Personality and Social Psychology Review, 5*, 1, 74-95.

Hoorens, V. (1995). Self-favoring bias, self-presentation and self-other asymmetry in social comparison. *Journal of Personality, 63*, 457-463.

Hoorens, V., & Buunk, B.P. (1993). Social comparison of health risks: Locus of control, the person positivy bias and unrealistic optimism. *Journal of Applied Social Psychology, 23*, 4, 291-302.

Klein, M.N., & Weinstein, N.D. (1997). Social comparison and unrealistic optimism about personal risk. In B.P. Buunk & F.X. Gibbons. *Health, coping and well-being: perspective from social comparison theory* (pp. 25-61). London: Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.

McKenna, F.P. (1993). It won't happen to me: Unrealistic optimism or illusion of control. *British Journal of Psychology, 84*, 39-50.

Otten, W., & Van der Pligt, J. (1996). Context effects in the measurement of comparative optimism in probability judgments. *Journal of Social and Clinical Psychology, 15*, 1, 80-101.

Perloff, S.E., & Fetzer, B.K. (1986). Self-other judgments and perceived vulnerability to victimization. *Journal of Personality and Social Psychology, 50*, 3, 502-510.

Regan, P.C., Snyder, M., & Kassin, S.M. (1995). Unrealistic optimism: self-enhancement or person positivity? *Personality and Social Psychology Bulletin, 21*, 10, 1073-1082.

Siegel-Jacobs, K., & Yates, J. F. (1996). Effects of procedural and outcome accountability on judgment quality. Organizational *Behavior and Human Decision Processes, 65*, 1-17.

Svenson, O. (1981). Are we all less risky and more skillful than our fellow drivers? *Acta Psychologica, 47*, 143-148.

Tetlock, P.E. (1983). Accountability and the perseverance of first impressions. *Social Psychology Quarterly, 46*, 74-83.

Tetlock, P.E., & Boettger, R. (1994). Accountability? A social magnifier of the dilution effect. *Journal of Personality and Social Psychology, 57*, 388-398.

Weinstein, N.D. (1980). Unrealistic optimism about future life events. *Journal of Personality and Social Psychology, 39*, 806-820.

Weinstein, N.D. (1984). Why it won't happen to me: *Perception of risk factors and susceptibility. Health Psychology, 3*, 431-457.

Weinstein, N.D. (1987). Unrealistic optimism about susceptibility to health problems: Conclusions from a community-wide sample. *Journal of Behavioral Medicine, 10*, 481-500.

Weinstein, N.D., & Lachendro, E. (1982). Égocentrism as a source of unrealistic optimism. *Personal and Social Psychology Bulletin, 8*, 2, 195-200.

Weinstein, N.D., Lyon, J.E., Rothman, A.J., & Cuite, C.L. (2000). Changes in perceived vulnerability following *natural disaster. Journal of Social and Clinical Psychology, 19*, 3, 372-395.

Whalen, C.K., Henker, B., Hollinshead, A.H., & Moore, B. (1994). Optimism in children's judgments of health and environmental risk. *Health Psychology, 13*, 4, 319-325.